

Activités

- Sortir en intervention SMUR et réaliser la prise en charge du patient en collaboration avec le médecin +/- les autres intervenants (ambulanciers/sapeurs pompiers/ autre SAMU)
- Refaire le contrôle des équipements de l'ensemble de la voiture après intervention.
- Réaliser le contrôle hebdomadaire de la voiture SMUR (quantité d'équipement +date de péremption) selon l'organisation définie
- Tracer sur la main courante la sortie SMUR et l'ensemble des données attendues.
- Réaliser le contrôle de la bonne dotation de la pharmacie ainsi que les dates de péremption selon les échéances définies.
- Réaliser le suivi de la matériovigilance de tout l'ensemble du matériel technique présent au sein du service et au besoin contacter les interlocuteurs adéquats (Biomédical, services techniques)
- Réaliser les bons d'urgence de pharmacie, les bons de réparations ou de travaux sur les logiciels adéquats.
- Réaliser de manière journalière la maintenance du laboratoire, avec le contrôle qualité aux horaires définis dans l'organisation du service
- Faire les contrôles usuels et quotidiens, ainsi que le bio nettoyage du déchoquage selon la planification établie
- Contribuer à la prise en charge des patients en particulier sur la zone BOX en cas d'urgence vitale, venir remplacer l'IAO si nécessité.
- Réaliser et ranger les commandes en provenance de la Pharmacie (le lundi) ainsi que les commandes complémentaires, puis celle des dispositifs médicaux (mercredi) et les commandes de laboratoire (lundi, mercredi, vendredi)

Les particularités du poste

- Ce poste demande une capacité d'adaptation, de réactivité, de priorisation et d'organisation lors des prises en charge des patients. **La capacité à gérer son stress dans les situations d'urgence est indispensable.**
- Une expérience dans la prise en charge d'une réanimation et la maîtrise des soins techniques ainsi que des thérapeutiques médicamenteuses **est un pré requis obligatoire**
- La possibilité pour une infirmière du service des urgences d'occuper le poste IDE SMUR se fait dans un délai IMPARTI après une évaluation conjointe médecin et cadre et le professionnel concerné.
- La connaissance du véhicule est indispensable

Points spécifiques sur les horaires de travail

- Les jours de travail : 24h/24 et 7j/7 selon la trame qui est validé par le CTE.

- Les horaires de travail sont sur une amplitude de 12h, le temps de pause de 40 minutes qui est à organiser sur l'ensemble de la journée en fonction de l'activité et de la priorisation des prises en charges des patients.
- Le temps de pause repas se fait en rotation avec les autres IDES du service soit en binôme soit par tour de rôle dans le respect de la prise en charge des patients.
(Exemple : IDE de SMUR et l'IDE UHCD/BOX ou l'IDE de BOX/UHTCD et l'IDE IAO peuvent prendre leur repas sur une durée maximale de 30 minutes).
Les 10minutes restantes à prendre sont réparties sur l'ensemble de la journée.

Points spécifique sur les congés annuels :

- Les congés annuels sont posés après concertation en équipe en partant au maximum à 3 IDE de jour et 2 IDE de nuit par zone de vacances (règles RH). Au besoin un arbitrage peut être réalisé par le cadre du service. La validation effectuée est faite selon les règles en vigueur au sein de l'établissement.